

Fiche pratique à destination des bénéficiaires

Lien du formulaire « démarches simplifiées »	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/musees_fram-frar
Calendrier	Consulter le calendrier du FRAM sur le site internet de la DRAC : https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-grand-est/services/patrimoines-architecture/patrimoines/le-service-des-musees-a-la-drac-grand-est/acquisition
Pièces justificatives à fournir (Taille maximale : 200 Mo par document/photo)	• RIB • Plan de financement (inclus dans le formulaire Démarches simplifiées) • Facture certifiée acquittée de l'acquisition. <u>N.B. :</u> Si la commission peut statuer sur une facture acquittée non encore certifiée, la subvention ne pourra être versée que sur facture certifiée acquittée. • Justificatif fiscal, le cas échéant • Pouvoir de signature du mandataire, le cas échéant A joindre dans la partie du Formulaire Démarches Simplifiées intitulée « Pièces complémentaires spécifiques à votre région » : • Liste des œuvres concernées par le projet (modèle joint) • une lettre d'intention (adressée au président du Conseil régional) signée par le représentant de la personne morale qui sollicite la subvention. Celle-ci doit également être adressée par courriel à l'adresse : patrimoines-subventions@grandest.fr • le formulaire transmis à la CSR-A ou à sa délégation permanente, sous format Word ou PDF copiable (pas de scan) ; • une ou plusieurs photographies de bonne qualité de chaque acquisition, sous format d'image numérique indépendante du formulaire (type JPEG). Le courrier de saisine et le plan de financement doivent mentionner l'aide totale demandée (sans différencier la part DRAC de la part Région). Le site Démarches simplifiées centralise toutes ces demandes. Le Conseil régional recueille ensuite ces dossiers, en lien avec la DRAC (y compris pour les acquisitions bénéficiant du fonds du patrimoine pour lesquelles seul le Conseil régional pourra contribuer sur sa part du FRAM)
Engagements du bénéficiaire	• Chaque acquisition effectuée avec l'aide du FRAM doit être inscrite sur l'inventaire du musée qui mentionne notamment l'acte d'acquisition, la date et le sens de l'avis de la Commission scientifique compétente préalablement consultée, ainsi que le prix d'achat et les concours publics dont l'acquisition a bénéficié. Elle doit, sauf exception justifiée, être exposée régulièrement. • Chaque bénéficiaire d'une subvention FRAM fera obligatoirement mention de ce financement sur tout support de communication et de médiation. La mention revêtira la forme suivante : « Acquisition réalisée avec le soutien du fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM, État / Région Grand Est) ». La même mention devra accompagner la publication du bien culturel sous quelque forme que ce soit. Le bénéficiaire pourra être amené à répondre aux évolutions de la politique de visibilité institutionnelle de la Région et de l'État. • Les musées bénéficiaires de subventions au titre du FRAM ou du fonds du

	patrimoine s'engagent à verser la notice complète du bien culturel concerné, illustration(s) comprise(s), sur les bases du ministère de la Culture, a minima sur Pop-Joconde. Ils s'engagent également à publier ces acquisitions dans la <i>Revue des musées de France-Revue du Louvre</i>. Le comité technique régional d'acquisition des musées, instruisant les demandes de subventions FRAM, ne saurait trop encourager toute autre forme de publication et de diffusion tant nationale qu'internationale. • Les musées ou leur tutelle s'engagent à autoriser le Conseil régional Grand Est et l'État à utiliser des photographies du bien culturel acquis dans le cadre de publications scientifiques ou à les utiliser à des fins de communication institutionnelle.
Contacts DRAC	Site de Châlons-en- Champagne : Conseiller : patrick.lechanu@culture.gouv.fr Tél. : 03 26 70 29 42/06 98 05 31 33 Assistante : claire.molet@culture.gouv.fr Tél. : 03 26 70 29 47/07 63 58 84 24 Site de Metz : Conseillère : suzanne.robin@culture.gouv.fr Tél. : 03 87 56 41 03/07 62 71 33 97 Assistante : vanessa.peverini@culture.gouv.fr 03 87 56 41 03/06 59 48 50 26 Site de Strasbourg : Conseillère : sandra.pascalis@culture.gouv.fr 03 88 15 57 76/06 22 50 37 02 Assistante : claire.hirstel@culture.gouv.fr 03 88 15 56 66/07 63 75 61 34
Contact Conseil Régional Grand Est	patrimoines-subventions@grandest.fr emmanuel.fritsch@grandest.fr - 03 88 15 69 44
Page d'information sur le site du ministère	https://www.culture.gouv.fr/fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/aide-a-l-enrichissement-des-collections-des-musees-de-france-fram